



Communiqué de presse

Rennes le 14 août 2019

Soutenons l'arrêté du maire de Langouet (35) sur l'épandage des pesticides

Afin de protéger les habitants de sa commune, le maire de LANGOUET, Daniel CUEFF, a pris le 18 mai 2019 un arrêté pour interdire l'épandage des pesticides sur sa commune à moins de 150 m des habitations. Il a refusé de retirer cet arrêté, comme le lui avait demandé Madame la Préfète de Région, qui estimait qu'il n'y avait pas une situation de péril imminent qui légitimait une telle décision. C'est maintenant le Tribunal administratif qui va devoir se prononcer. L'audience pour statuer sur la décision du maire de LANGOUET est fixée au jeudi 22 août à 9 h 30.

En vue de cette échéance, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest tient tout d'abord à rappeler que le 26 juin dernier, le Conseil d'État a annulé en partie l'arrêté du 4 mai 2017 censé protéger les riverains, mettant ainsi en cause la responsabilité de l'État, parce qu'il n'a pas pris les mesures suffisantes pour protéger la population en particulier des épandages de pesticides.

Cette décision ne fait que confirmer a posteriori le bien-fondé des mesures prises au niveau local par le maire de LANGOUET pour pallier les carences de l'État. La décision d'un maire de vouloir protéger sa population est à la fois fondée et courageuse. Elle ne peut qu'être soutenue. Nous invitons les citoyens ainsi que les responsables municipaux et les organisations professionnelles à manifester leur soutien.

Consacrant notre action à soutenir les victimes des pesticides et les riverains exposés aux épandages de substances chimiques, nous ne pouvons que confirmer qu'il y a urgence à protéger la population par tous les moyens. Les malades sont en effet toujours plus nombreux, et les populations de plus en plus exposées, comme le montrent les forts taux de glyphosate relevés dans les analyses effectuées par de nombreuses personnes. Le tonnage de produits utilisés en agriculture est en augmentation constante, sous l'influence de puissants lobbies. Alors que tous, y compris les utilisateurs, reconnaissent la dangerosité de ces produits.

Dans l'attente de la réécriture de l'arrêté ministériel, nous demandons que soit appliqué le principe de précaution et **que l'arrêté du maire de Langouet reste en vigueur tant que des dispositions efficaces de protection n'auront pas été décidées.**

Tout en réaffirmant son objectif d'interdiction de tous les pesticides de synthèse, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest demande **qu'un comité d'experts indépendants soit nommé pour se prononcer sur les distances de protection.** Nous demandons par ailleurs une **rencontre avec Madame la Préfète pour lui exposer nos propositions.**

Nous réaffirmons notre volonté qu'un dialogue soit engagé avec toutes les parties prenantes, afin que la santé publique soit préservée.

Nous vous invitons à venir nombreux répondre à l'appel du groupe des Coquelicots de LANGOUET pour soutenir l'arrêté municipal qu'a pris D. CUEFF

en nous rassemblant **Jeudi 22 août à partir de 9h30**
près du Tribunal administratif
3 contour de la Motte
à RENNES

Contacts :

Henri BUSNEL – 06 71 11 06 90

Michel BESNARD - 06 73 19 56 07

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

Courriel : victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

Site : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>